



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 8 octobre 2018, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 15 octobre 2018 à 20h45, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



Compte rendu de la séance du Lundi 15 Octobre 2018



- Présents** : REY Christian, Maire,
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjoints,
COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, BAYSSETTE Alain, REY
Gilberte, GAÏANI Didier, RIVALS Roselynn.
- Absents** : RABAUD Jean (excusé), SICARD Mathieu (excusé), BODINIER Jacqueline
(excusée), AUDOIN Pierre, BEILLARD Adrien.
- Secrétaire de séance** : IZAR Pascale.



Le compte-rendu de la séance du jeudi 6 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.



Monsieur le Maire, informe l'assemblée que plusieurs points seront rajoutés à l'ordre du jour.

1. DM3 opération achat camion et DM4 opération travaux Montagnarié.

20181015DL40

7.1.4

Mme CARRIE, informe l'assemblée que des décisions modificatives doivent être prises au budget de la commune.

DM3 : Opération 309 (achat camion), un virement de crédit est proposé à l'opération 309 pour l'achat du nouveau véhicule (Renault Kangoo), suite à l'achat du camion et de la benne, il manque des fonds sur cet investissement :

D/I : 21571 opération 309 (achat camion) = + 1 000€

D/I : 2315 opération 283 (aménagement traversée village) = - 1 000€

DM4 : Opération 317 (voirie Montagnarié), des travaux de voirie sont prévus à la Montagnarié, cette opération n'était pas prévue au budget, une décision modificative doit être prise, un virement de crédit doit être effectué :

D/I : 2151 opération 317 (voirie Montagnarié) = + 46 000€

D/I : 2315 opération 283 (aménagement traversée village) = - 46 000€

Après analyse de cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** d'effectuer les décisions modificatives ci-dessus.

2. Renouvellement engagement PEFC Occitanie.

20181015DL41

1.4.1

Mr le Maire, informe le conseil, qu'un renouvellement d'engagement avec l'Association Française de Certification Forestière, dite également le PEFC, doit être validé par délibération. Cette association intervient dans la gestion forestière durable en lien avec L'ONF, elle permet le maintien de la diversité biologique, la productivité, la capacité de régénération, elle permet de satisfaire pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes au niveau local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes.

La certification de la gestion forestière durable est le moyen permettant d'assurer la mise en application de pratiques conformes aux exigences du schéma français de certification forestière PEFC. Ce contrat d'engagement est pris pour 5 ans, la contribution financière d'adhésion pour la commune s'élève à 402,11€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de contrat d'engagement avec le PEFC Occitanie.
- ▶ **Valide** la mise en paiement de la contribution financière d'adhésion.

3. Validation commission MAPA du 14/09/2018, opération salle omnisport.

20181015DL42

1.1.8

Monsieur TAILLIS, informe l'assemblée, le 14 septembre 2018, une commission MAPA s'est réunie pour l'ouverture des plis, suite à la consultation des entreprises pour l'aménagement de la salle omnisport, création de WC aux normes PMR ainsi qu'un porche couvert pour abriter les diverses manifestations.

Voici le tableau des différents lots et des meilleurs prix proposés par les entreprises :

lot	Entreprise	Prix € H.T	Options
1 Gros œuvre	GRANIER	25 764,73	
2 Charpente couverture	FEL SEGUIER	20 444,60	
3 Menuiseries extérieures	REY ALU	11 063,18	
4 Menuiseries intérieures	CONSOLA MENUISERIE	7 440,27	
5 Plâtrerie isolation	PLATRES ST AVITTOIS	1060	
6 Peintures	XIVECAS	1212	Peinture intumescente chiffrage non connu
7 Electricité	JAE ELECTRICITE	4 391,63	
8 Plomberie sanitaires	BELAUD	9 095,65	

TOTAL H.T 80 472,06
TVA 20% 16 094,41
Total T.T.C 96 566,47

Après analyse de ce tableau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Valide le choix de la commission MAPA.

4. Programmation et mise en vente des coupe de bois 2019.

20181015DL43

3.5.1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de l'Office National des Forêts pour la programmation des coupes et leur mise en vente pour l'année 2019 en forêt communale.

1 – Proposition en rapport au programme de l'année 2019 prévue par le Plan d'Aménagement de la forêt

N° UG	Groupe	SURFACE (hectare)	Volume total estimé (m3)	Inscription Report Abandon	Observation
6.1	Régénération	2,78	100	Inscription	Ouverture des cloisonnements
6.2	Amélioration	14,35	550	Inscription	Ouverture des cloisonnements
6.3	Amélioration	9,34	350	Inscription	Ouverture des cloisonnements
11.1	Régénération	4	250	Inscription	Prévoir travaux de crochetage

2 – Proposition en rapport au programme de l'année 2019 non prévue par le Plan d'Aménagement de la forêt

N° UG	Groupe	SURFACE (hectare)	Volume total estimé (m3)	Inscription Report Abandon	Observation
4.1	Amélioration	6,54	400	Inscription	Dépérissement Massif : Coupe extraordinaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ Décide d'inscrire au programme des coupes de l'année 2019 et de mettre en vente ou en affouage les unités de gestion suivante :

N° UG	Groupe	Surface (hectare)	Vente	Affouage
6.1	Régénération	2,78	En Bloc et sur pied	
6.2	Amélioration	14,35	En Bloc et sur pied	
6.3	Amélioration	9,34	En Bloc et sur pied	
11.1	Régénération	4	En Bloc et sur pied	
4.1	Amélioration	6,54	En Bloc et sur pied	

5. Proposition déclassement et cession parcelle au profit de Mr ROUTELOUS

20181015DL44

3.5.1

Monsieur le Maire, nous informe que Mr ROUTELOUS a adressé un courrier pour demander le déclassement et l'achat d'une parcelle (environ 130m²) qui se trouve enclavée entre ses bâtiments au niveau du lieu-dit 'La Barrabié'. Mr ROUTELOUS nous informe qu'il est propriétaire du bâtiment depuis 40 ans, il a toujours entretenu cette parcelle, aujourd'hui il souhaite régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Prononce** le déclassement de cette parcelle après le bornage effectué par un géomètre ;
- ▶ **Décide** de céder à Mr ROUTELOUS la parcelle au prix de 10€ le m² ;
- ▶ **Dit** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- ▶ **Mandate** Mr le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.

6. Autonomie Financière du Budget Assainissement.

20181015DL45

7.1.1

Pour permettre le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Sor Agout au plus tard le 1^o janvier 2020, il est indispensable que ce budget soit en autonomie financière, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'assainissement est un budget annexe rattaché au budget principal au moyen d'un compte de liaison. L'autonomie financière du budget assainissement devra être constatée dans HELIOS lors de la prochaine initialisation du budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** la transformation du Budget annexe Assainissement non autonome en Budget annexe avec autonomie financière au 1^o janvier 2019 ;
- ▶ **Autorise** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services de la Préfecture du Tarn et des Finances Publiques.

7. Signature Convention avec le CCAS de PUYLAURENS.

20181015DL46

8.2.6

Monsieur le Maire, informe le conseil, qu'une convention de partenariat et de moyens pour les aidants familiaux de la Communauté de Communes Sor Agout doit être signée entre la commune et le CCAS de la commune de PUYLAURENS (convention précédemment signée en 2017). Suite à une erreur (copier/coller) la nouvelle convention n'a pas les bonnes dates, il sera demandé au CCAS de Puylaurens de nous renvoyer une convention mise à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Mr le Maire à signer la Convention de partenariat avec le CCAS de Puylaurens.

8. Subvention association AMVD.

20181015DL47

7.5.2

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée, l'association AMVD demande une subvention de fonctionnement suite à l'organisation de la manifestation de course de caisse à savon 2018, il est proposé d'allouer une subvention de 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Mr le Maire à mettre en paiement une subvention de 300€ au profit de l'association AMVD.

9. Mise à disposition d'un bureau pour la caisse locale GROUPAMA.

Suite au départ à la retraite de la référente de la caisse locale de GROUPAMA secteur Dourgne/Sorèze/Soual, il a été demandé à la mairie de pouvoir bénéficier à titre gratuit d'un local pour 2 demi-journées/semaine, pour continuer à recevoir les adhérents à cette association et pérenniser un contact sur la commune et éviter aux personnes de se rendre sur le bureau le plus proche (Puylaurens).

Après analyse du projet.

Le Conseil Municipal, ne souhaite pas donner de réponse sur ce sujet, un temps de réflexion est demandé.

10. Autorisation permanente de poursuite pour les impayés.

20181015DL48

7.1.7

Monsieur le Maire, informe l'assemblée, que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite par le comptable public d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Cependant, pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes de la collectivité locale, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur.

Mr QUETGLAS Claude, comptable public à PUYLAURENS (Tarn) est notamment chargé du recouvrement des recettes de la collectivité. Il est proposé de lui accorder une autorisation générale et permanente de poursuites à compter de sa prise de fonction le 1^o décembre 2018, à l'encontre de redevables de la collectivité et ses budgets annexes, en cas d'impayés, par toute mesure d'exécution appropriée, telles que la saisie et l'Opposition à Tiers détenteur (employeur, Caisse d'Allocations familiales, caisse de retraite, établissements bancaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Mr QUETGLAS Claude, à titre permanent, à émettre les lettres de relance et mises en demeure, à engager les actes de poursuites subséquents pour l'ensemble des titres de recettes émis.

11. Concours du receveur Municipal-Attribution de l'indemnité.

20181015DL49

7.1.8

Monsieur Le Maire rappelle que, lors du changement de Comptable du Trésor, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de fonctions du Receveur des communes, il assure le conseil et apporte son aide pour la confection des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ▶ **De demander** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- ▶ **D'Accorder** à Mr QUETGLAS Claude l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- ▶ **A compter** du de sa prise de fonction le 1^o décembre 2018.

12. Adhésion au service « RGPD » de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

20181015DL50

9.1

Monsieur Le Maire, informe l'assemblée que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Il impose notamment la désignation d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désigné. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, la tarification est fixée à 280€ la première année et 196€ par années suivantes.

Après analyse de cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Mr le Maire à signer le contrat d'adhésion au « RGPD et Délégué à la protection des données » ;
- ▶ **Autorise** Mr le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;
- ▶ **Autorise** Mr le Maire à prévoir au budget les crédits concernant la participation financière.



QUESTIONS DIVERSES

- ⚡ **Chemin de Dom Robert** : Il nous est proposé de mettre en place des pupitres sur le chemin de Dom Robert représentant les œuvres en lien avec le paysage, le coût de cette opération s'élève à 4 800€ T.T.C, cette somme pourrait être partagée entre la commune de DOURGNE et MASSAGUEL, des subventions peuvent être allouées par le conseil Départemental.
- ⚡ **Travaux assainissement** : Les travaux sont terminés au niveau de l'Allée de St Stapin, actuellement l'entreprise se trouve rue Haute et rue Valentine Carrié pour le réseau eau potable, dans les prochains jours, le chantier débutera pour l'assainissement et l'eau potable au niveau de la côte des Moulins.
- ⚡ **Lagune** : Les travaux de nettoyage de la lagune sont terminés.
- ⚡ **Appartement 1 avenue du Maquis** : Une estimation des travaux de rénovation de l'appartement a été réalisée, elle s'élève à 35 000€.
- ⚡ **Terrain rue des Couteliers** : Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec le géomètre, la Mairie et les riverains jouxtant la parcelle, le bornage est en cours, un plan de recollement nous sera transmis prochainement.
- ⚡ **Appartement 3 place des Promenades** : Le locataire du 3 place des promenades nous a transmis son préavis, il doit quitter l'appartement courant décembre 2018. En fonction de l'état des lieux sortant, ce bien pourra être proposé à la location
- ⚡ **Elevage de Cochon d'inde sur la voie Publique** : Un administré nous a signalé qu'une personne utilisait une partie du domaine public pour élever des cochons d'inde (au niveau d'une impasse non loin de la rue valentine Carrié), le Garde Champêtre ira vérifier sur le terrain.
- ⚡ **Bilan financier fête 2018** : Le bilan financier de la fête 2018 a été réalisé la somme des dépense s'élève à 16 962,87€ et celle des recettes à 4 792,73€, Mr BAYSSETTE nous informe que la charge des orchestres a un peu augmenté cette année.
- ⚡ **Demande du centre équestre** : Suite aux intempéries de la nuit du 14 au 15 octobre 2018, le ruissèlement des eaux a endommagé le chemin d'accès privé au centre équestre, le propriétaire demande si la Mairie ne

peut pas apporter du gravier pour le remettre en état. Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette requête, le chemin étant privé la municipalité ne peut pas se permettre d'intervenir uniquement chez une seule personne, sachant que plusieurs propriétaires ont eu des dégâts similaires.

- ⇒ **11 novembre 2018** : Pour cette cérémonie marquant le centenaire de la fin de la première guerre mondiale, un contingent du 8^{ème} RPIMA sera présent. En lien avec le directeur de l'école, il est demandé si les enfants du village ne peuvent pas énoncer la liste des disparues.
- ⇒ **Vœux du Maire** : Mr le Maire propose plusieurs dates pour les vœux à la population, la date du 6 janvier 2019 à 11H30 est retenue.
- ⇒ **Goûter des Aînés** : La date du 6 février 2019 à 15H est retenue pour le goûter des aînés.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 22H17.